

Présentation du document de 2011

Après les attentats de 2001 à New York, le terrorisme international a atteint une nouvelle étape et le monde politique ne sera plus à l'avenir ce qu'il a été jusqu'à ce jour (...).

Les évêques allemands ont décidé, dix ans après le 11 septembre, de tirer un bilan provisoire des politiques mises en œuvre contre le terrorisme. Le fondement de nos réflexions se trouve dans une éthique ecclésiale de la paix qui est en même temps une éthique du droit. Plus précisément, les dimensions d'une éthique du droit dans notre enseignement sur la paix sont prioritaires dans cette confrontation avec les stratégies politiques de lutte contre le terrorisme. A plusieurs reprises ces dernières années, les Eglises chrétiennes ont rappelé que, dans une ambiance d'effroi et d'indignation suite aux attentats commis par des terroristes dans nos sociétés, on ne doit pas se laisser entraîner dans une spirale de violence et de contre violence. Ce thème qui est central dans la déclaration des évêques allemands de l'an 2000 « Pour une paix juste », est également au fondement de notre déclaration de ce jour. Nous considérons que c'est la tâche de l'Eglise de s'opposer aux tendances qui pourraient mener à une hostilité entre religions (hostilité qui est par ailleurs un objectif des auteurs islamistes des attentats et de leurs commanditaires). (...)

Dans toutes ces réflexions sur les fondements éthiques et les aspects juridiques de la lutte contre le pouvoir destructeur de la violence terroriste, nous n'oublions pas les victimes. A elles vont nos pensées et nos sentiments. Non seulement celles du 11 septembre 2001, ou celles des grands attentats de Londres et de Madrid, mais celles de toutes les attaques partout dans le monde, où tant d'hommes et de femmes cette dernière année sont morts victimes d'attaques terroristes. Nous les portons dans notre prière.

*Bonn, le 5 Septembre 2011
Archevêque Robert Zollitsch
Président de la Conférence des Evêques d'Allemagne*

Table des matières

A - Modifications de la situation mondiale

B - Combattre le terrorisme. Perspectives d'une éthique de paix.

1. Actualité du concept de « paix juste ». La prévention de la violence comme devoir éthique prioritaire
2. La protection de la dignité humaine et le respect des droits humains comme fondements et légitimations de la lutte contre le terrorisme
3. L'engagement de l'Eglise pour la protection des droits humains et leur valeur universelle

4. La solidarité internationale comme prévention contre des manifestations de violence
5. Des étapes vers la compréhension entre modèles interprétatifs antagonistes plutôt que le durcissement de ces modèles

C - Liberté et sécurité au sein d'un Etat de droit

1. Liberté et sécurité. Pas d'opposition abstraite, mais des conflits concrets
2. Limites des droits et libertés et possibilité de les suspendre
3. Y a-t-il un droit humain à la sécurité ?
4. L'Etat de droit comme garantie de solidarité

D - Limites de l'utilisation légitime de la violence : quelques débats de politique intérieure

1. L'interdiction absolue de la torture
2. L'interdiction absolue de la mise à mort de personnes non concernées ; le tir fatal sur un avion de ligne détourné
3. A propos d'une catégorie du droit des ennemis : une violation de l'état de droit en général
4. Autres violations des droits fondamentaux et droits humains par des lois sécuritaires

E - La réponse du droit international aux défis du terrorisme international

1. Le rôle du droit international dans l'établissement de l'ordre et de la paix
2. L'interdiction de l'usage de la violence dans le droit international
3. Le droit à l'autodéfense (militaire) contre des attaques terroristes
4. La responsabilité du Conseil de sécurité de l'ONU
5. Le droit international humanitaire : la troisième convention de Genève sur le traitement réservé aux prisonniers
6. Réflexions de droit international autour de la dignité de la personne